

mentaire requis pour les dépenses casuelles, soit un total de \$339,848.

M. VIEN: Le ministre veut-il nous donner d'autres détails touchant ces articles? Quel montant va aux apurateurs?

L'hon. M. WIGMORE: Le montant total est d'environ \$80,000.

M. VIEN: Ces apurateurs sont-ils employés permanents?

L'hon. M. WIGMORE: Non, on les a nommés pour vérifier l'encaissement de la taxe de luxe et de la taxe sur les ventes, l'an dernier et on les garde cette année sur le même pied.

M. VIEN: Leur emploi sera permanent tant que nous aurons une taxe sur les ventes?

L'hon. M. WIGMORE: Oui.

M. SINCLAIR (Guysborough): J'ai entendu le secrétaire de la commission du service civil dire que nous allions réaliser des économies considérables par la réduction des personnels, mais cet item montre que mon honorable ami demande un demi million de plus qu'on ne lui a accordé l'an dernier pour la même chose. Tient-il compte du travail accompli dans son ministère par la maison Griffenhagen? Devrons-nous payer ces fonctionnaires toute l'année s'il nous arrive sous peu un rapport recommandant leur renvoi?

L'hon. M. WIGMORE: Bien qu'on ait renvoyé un certain nombre d'employés et que d'autres doivent l'être sous peu, ces personnes touchent des gratifications de retraite. On les met à la retraite en vertu de la loi Calder et nous devons conséquemment payer une somme ronde à ceux qui sont dans le service depuis moins de dix ans.

M. SINCLAIR (Guysborough): Mon honorable ami entend-il que la déclaration du secrétaire de la commission du service civil disant que nous allions économiser deux millions à même les appointements des Postes et des Douanes n'est pas exacte; qu'il n'a pas tenu compte des mises à la retraite et des gratifications de retraites à payer?

L'hon. M. WIGMORE: Je crois que nous ferons des économies après cette année. Jusqu'ici tout ce que nous avons fait c'est d'amener les retraites causées par l'amal-

gamation des deux ministères. Les postes de receveur des Douanes et de Receveur de l'accise ont été fondus en un seul et cela a provoqué la retraite d'un certain nombre de ces fonctionnaires. Comme je l'ai expliqué, nous devons leur payer une compensation ou une retraite, ce qui fait que les économies immédiates ne seront pas énormes.

Les traitements des vérificateurs prévus dans ce crédit ne seront pas affectés par la réduction du personnel.

M. SINCLAIR (Guysborough): Quel pourcentage du revenu des douanes est absorbé par la perception de ce revenu y compris le montant des salaires?

L'hon. M. WIGMORE: On m'apprend que les frais de perception sont d'environ 3½ p. 100, tout compris.

M. VIEN: La commission du service civil a-t-elle nommé ces 18 vérificateurs?

L'hon. M. WIGMORE: Oui, après examen.

M. SINCLAIR (Guysborough): Comment se fait-il que le personnel du département des Douanes est si nombreux que les experts ont dû s'en occuper et diminuer le nombre des employés?

L'hon. M. WIGMORE: La réduction est devenue nécessaire au moment de la réunion des deux départements. Par exemple, à Montréal, les bureaux de la Douane et ceux du Revenu de l'intérieur, faisaient les travaux de ces deux départements en différents endroits avec des personnels distincts. Maintenant que la réunion est faite, le travail de deux services se fait dans le même édifice et nécessairement le personnel peut être de beaucoup réduit. Je crois que le résultat sera à l'avantage du public en général et qu'il y aura une économie dans l'administration.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je voudrais savoir sur quoi l'on se base pour établir les chiffres de 3½ p. 100 qu'on a donnés comme frais de la perception du revenu des douanes. Quel a été le montant total perçu l'an dernier par les douanes et le coût total de l'administration du département?

L'hon. M. WIGMORE: J'ai sous les yeux les statistiques depuis 1894-95 jusqu'à ce jour, je ferai peut-être aussi bien de les insérer au hansard. En voici le tableau:

[L'hon. M. Wigmore.]